

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : ACT 50/013/2007 (Public)
Bulletin n° : 081
ÉFAI

Embargo : 27 avril 2007 10h30 TU

Peine de mort. Plus les pressions en faveur d'un moratoire universel augmentent, plus le nombre d'exécutions diminue

(Rome) Un monde sans peine de mort est possible si les gouvernements jouant un rôle de premier plan montrent la voie, a déclaré la secrétaire générale d'Amnesty International.

« Amnesty International lance un appel en faveur d'un moratoire universel sur les exécutions, a ajouté Irene Khan. Quatre-vingt onze pour cent des exécutions judiciaires qui ont eu lieu en 2006 sont le fait de six pays seulement : la Chine, les États-Unis, l'Irak, l'Iran, le Pakistan et le Soudan. Ce noyau dur de pays procédant au plus grand nombre d'exécutions va à contre-courant et constitue une exception par rapport à la tendance mondiale. »

En 1977, seuls 16 pays avaient aboli la peine capitale pour tous les crimes. Trente ans plus tard, le nombre de pays abolitionnistes n'a cessé de croître et s'est transformé en un mouvement international en faveur de la disparition de ce châtement. En 2006, les Philippines sont devenues le 99^e pays à avoir aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun. De nombreux autres pays, comme la Corée du Sud, sont sur le point d'abolir ce châtement.

Seuls six pays africains ont procédé à des exécutions en 2006. La Biélorussie est le seul pays qui continue d'avoir recours à la peine de mort en Europe. Les États-Unis sont le seul pays du continent américain à avoir procédé à des exécutions depuis 2003.

Selon les chiffres dont dispose Amnesty International, le nombre d'exécutions dans le monde est passé de 2 148 en 2005, à 1 591 en 2006.

L'Irak a rejoint la liste des pays ayant procédé au plus grand nombre d'exécutions en 2006. L'utilisation de la peine capitale n'a cessé d'augmenter depuis le rétablissement de ce châtement dans le pays en 2004. Depuis lors, plus de 270 personnes ont été condamnées à mort, et des informations ont fait état d'au moins 100 exécutions. Aucune exécution n'avait été signalée en 2004. L'exécution d'au moins trois hommes avait été recensée en 2005. En 2006, l'attention de la communauté internationale s'est portée essentiellement sur la pendaison filmée de Saddam Hussein en décembre, alors que le nombre d'exécutions avait augmenté de manière considérable toute l'année pour atteindre 65 pendaisons, dont celles d'au moins deux femmes.

Le nombre d'exécutions a quasiment doublé par rapport à 2005 en Iran, où au moins 177 personnes ont été exécutées en 2006. Avec au moins 82 exécutions en 2006, le Pakistan a également rejoint le groupe des pays ayant procédé au plus grand nombre d'exécutions. Au moins 65 personnes ont été exécutées au Soudan, le chiffre réel des exécutions dans ce pays étant sans doute beaucoup plus élevé. Aux États-Unis, 53 personnes ont été exécutées dans 12 États. L'Iran et le Pakistan ont été les deux seuls pays à avoir procédé à l'exécution de mineurs délinquants en 2006, en violation du droit international. L'Iran a procédé à quatre exécutions de ce type et le Pakistan à une.

La Chine est toujours le pays où ont lieu le plus grand nombre d'exécutions. Amnesty International a enregistré plus de 1 000 exécutions dans ce pays en 2006. Les chiffres sur la peine de mort relevant

toujours du secret d'État en Chine, on considère que le nombre de personnes exécutées dans ce pays pourrait en réalité s'élever à 8 000.

« Les chiffres de 2006 sur la peine de mort sont injustifiables, et même en Irak et en Chine, deux des pays du monde où il y a le plus d'exécutions judiciaires, des responsables ont déclaré qu'ils souhaitaient que cette peine cesse d'être utilisée dans leur pays », a commenté Irene Khan.

Amnesty International met en avant plusieurs cas qui témoignent du caractère cruel, arbitraire et inique de la peine capitale et des souffrances épouvantables que cause chaque exécution :

- Le ressortissant sri-lankais Sanjaya Rowan Kumara a été exécuté en novembre au Koweït. Déclaré mort immédiatement après la pendaison, cet homme a été transporté à la morgue, où le personnel médical s'est rendu compte qu'il bougeait encore. Des examens complémentaires ont mis en évidence que son cœur battait faiblement. Il a fallu attendre cinq heures après le début de l'exécution pour que Sanjaya Rowan Kumara puisse être déclaré définitivement mort.
- Aux États-Unis, en décembre 2006, le gouverneur de la Floride Jeb Bush a suspendu toutes les exécutions prévues dans l'État et désigné une commission chargée d'« *étudier l'humanité et la constitutionnalité des injections létales* ». Cette décision a été prise à la suite de l'exécution d'Angel Diaz, qui a souffert pendant trente-quatre minutes avant que sa mort puisse être attestée. On a découvert par la suite que le mélange de produits chimiques utilisé pour le faire mourir n'avait pas été injecté dans la veine mais dans les tissus mous adjacents.
- En Iran, un homme et une femme ont été lapidés en mai 2006 pour avoir eu des relations sexuelles en dehors du mariage, en dépit de l'existence d'un moratoire sur les exécutions par lapidation décrété par le responsable du pouvoir judiciaire en 2002. En Iran, la taille des pierres pour la lapidation est fixée afin de ne pas causer une mort instantanée mais progressive.

Le risque de procéder à l'exécution d'une personne n'ayant pas commis le crime pour lequel elle a été condamnée à mort existe quel que soit l'endroit où ce châtiment est utilisé. En 2006, trois personnes ont été innocentées après avoir passé des années dans le quartier des condamnés à mort aux États-Unis, en Jamaïque et en Tanzanie.

On estime à environ 20 000 le nombre de condamnés à mort dans le monde attendant d'être tués par l'État.

« La peine capitale est le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, a déclaré Irene Khan. C'est une peine arbitraire dont il a été montré qu'elle ne permettait pas de réduire la criminalité et qui génère un climat de violence dans lequel la justice ne peut jamais être réellement rendue. »

« La peine de mort doit être abolie et un moratoire universel constitue une étape importante dans cette voie », a conclu Irene Khan.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. site : <http://www.amnesty.org>